

Feuille de route pour le développement de la vie associative

Mesures déjà annoncées :

- accroissement en 2018 et 2019 des crédits consacrés au service civique (+ 63 M€ en 2018 et + 49 M€ en 2019).
- soutien aux associations employeuses par :
 - la réduction des cotisations patronales, qui permettra aux associations d'économiser 1,4 milliard d'euros, chaque année, dès 2019 ;
 - le maintien du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires en 2018 et en 2019, soit une économie annuelle de 500 millions d'euros pour les structures de plus de dix salariés.
- soutien aux petites associations, *via* l'affectation de 25 millions d'euros au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).
- Pacte ESS annoncé également aujourd'hui

1) Apporter un appui structurel aux associations et les accompagner dans leurs transitions

-Mesure 1 : Promouvoir les groupements d'employeurs

- ✓ *Mise en œuvre* : lancement d'appels à projets territoriaux. Les lauréats recevront une subvention, qui abondera leur fond associatif, et un poste du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation (FONJEP) pour structurer et professionnaliser le fonctionnement du groupement d'employeurs créé. L'objectif, à terme, serait la constitution d'un groupement par zone d'emploi, soit environ 200 groupements d'employeurs d'ici 2 ans.

1,5 M€ au titre des postes FONJEP et 3 M€ au titre de la dotation au fonds associatif. La montée en charge s'étalera sur 3 années.

-Mesure 2: Augmenter les moyens alloués à la formation des bénévoles pour accompagner les transitions, en récupérant notamment les sommes des comptes bancaires inactifs des associations

- ✓ *Détails* : Instruire la possibilité d'affecter au fonds de développement de la vie associative (FDVA) les sommes des comptes bancaires inactifs des associations : PPL El Haïry Il s'agit de faire bénéficier le milieu associatif des sommes en provenance des associations et d'augmenter ainsi le budget du FDVA, afin de développer des formations spécifiques à l'accompagnement des transitions de modèles associatifs. Dans un premier temps en 2019, 2M€ seront mobilisés, soit une augmentation de 25 %.

-Mesure 3: Soutenir l'emploi associatif en réorientant les postes Fonjep

- ✓ *Détails* : Augmenter de 4 000 unités (1 000/an) les postes Fonjep sur les quatre prochaines années et recentrer le Fonjep sur sa mission originelle : être un point d'appui des associations pour se développer et se consolider.

7,2 millions d'euros par an à partir de 2020.

-Mesure 4: Lancer une étude d'évaluation et de cartographie des dispositifs locaux de soutien à la vie associative et de l'ESS (Points d'Information pour la Vie Associative,...),

- ✓ Le Pacte ESS prévoit une réforme du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et le développement des points d'appui dans les QPV est d'ores et déjà prévu. Un guichet unique d'information pourrait être utile aux associations.

Détails : lancer une évaluation territoriale de ces dispositifs afin de rendre plus lisible et plus efficient pour les acteurs associatifs le maillage territorial de ces points d'information.

Impact: l'évaluation des coûts potentiels d'une telle rénovation des dispositifs sera réalisée par la DJEVA, appuyée par une mission parlementaire avec un rapport pour mars 2019.

-Mesure 5 : Simplifier la vie des associations en poursuivant le développement du « compte-asso » et y adosser un bouquet de services numériques

- ✓ *Détails* : simplifier les démarches des gestionnaires d'association et aménager le dispositif des représentants d'intérêt pour les associations.

-Mesure 6: Déployer plus largement le dispositif « Impact Emploi »

- ✓ *Détails* : déport des formalités administratives des employeurs associatifs sur des spécialistes encadrés par le réseau des Urssaf, en portant la limite du nombre d'emplois gérés dans ce cadre à moins de 20 salariés (au lieu de moins de 10 actuellement).
- ✓ Par ailleurs, les procédures liées au prélèvement à la source seront gérées par l'URSSAF pour les associations sous dispositif du chèque emploi associatif

-Mesure 7: Stabiliser la gestion des associations

- ✓ *Détails* : pour favoriser l'augmentation des fonds propres des associations, la conservation d'un excédent sur les financements publics non consommés, constatée à l'issue de l'action, sera facilitée dès lors que l'excédent est qualifié de « raisonnable ».

Article en voie d'adoption dans la PPL relative à l'amélioration de la trésorerie des associations, présentée à l'Assemblée nationale le 29 novembre prochain.

2) Permettre l'engagement de tous, tout au long de la vie

-Mesure 8: Mieux reconnaître l'engagement tout au long de la vie

- ✓ *Détails* : Une certification existe : le CFGA (certificat de formation à la gestion associative), il s'agit de rendre accessible à tous, gratuitement, l'obtention de modules de ce certificat. Cela permettra de reconnaître des compétences (communication, événementiel, gestion, etc.) que ceux qui s'engagent pourront valoriser.

-Mesure 9 : Ouvrir le Compte Engagement Citoyen à l'ensemble des responsables bénévoles

- ✓ *Détails* : étendre le bénéfice du CEC à l'ensemble des bénévoles assumant des responsabilités d'encadrement (y compris de non-bénévoles) et prenant une part active à la vie de leur association.

Mesure 10: Promouvoir les congés d'engagement et développer le mécénat de compétences

- ✓ *Détails* : rendre plus visible et compréhensible ce droit, pour tout salarié, à des congés facilitant l'engagement associatif. Les entreprises non seulement autorisant ces congés d'engagement, mais aussi prêtes à les rémunérer (mécénat de compétences), pourraient être valorisées par une labellisation « entreprise engagée ».
- ✓ Il est aussi envisagé de faciliter le mécénat de compétences pour les agents publics.

3) Promotion de l'engagement, en faire l'affaire de tous

Mesure 11 : Observer et évaluer l'impact des actions menées par les associations

- ✓ *Détails* : Développer au sein de l'INJEP, en lien avec l'INSEE et le monde académique, des projets d'études et de recherche sur la vie associative. Mener une expérimentation pour doter les têtes de réseau nationales de capacités internes de haut niveau et en matière de recherche (docteurs et post-docs).

Impact budgétaire : 20 postes FONJEP

Mesure 12 : Nouer des relations de confiance entre les Associations et l'État

- ✓ *Détails* : chaque ministère signera une charte d'engagements réciproques déclinés sur les territoires.

-Mesure 13: Favoriser les dons des TPE et PME

- ✓ *Détails* : instituer une limite des versements éligibles à la réduction d'impôt en valeur absolue s'élevant à 10 000 euros, contre à 5 % du chiffre d'affaires aujourd'hui

Impact: Mesure adoptée à l'AN dans le PLF2019.

Mesure 14 : Valoriser l'engagement des entreprises vis-à-vis des associations

- ✓ *Détails* : un travail sera engagé, dès 2019, pour déterminer les nouvelles modalités de valorisation du mécénat financier et de compétences en sortant d'une logique purement fiscale. Entreprises et associations peuvent s'apporter des connaissances et des compétences mutuellement. Une liste des entreprises les plus engagées pourrait être établie selon des critères à définir communément entre le secteur associatif et les représentants des entreprises, une valorisation de la participation des entreprises au développement du secteur associatif pourrait être intégrée au processus de validation de normes, etc.
- ✓ Cette valorisation de l'engagement des entreprises pourrait aussi être le cas pour les entreprises et administrations publiques. En ce sens, il sera envisagé de développer le mécénat de compétences au sein des fonctions publiques au bénéfice du secteur associatif, pour renforcer notamment les liens naturels entre les pouvoirs publics et les acteurs des territoires.

Mesure 15 : Développer une culture française de la philanthropie

- ✓ *Détails* : Permettre à celui qui veut donner à une institution philanthropique de le faire. Une liste limitative des institutions philanthropiques propres à justifier une telle dérogation pourrait être dressée par décret pris par le garde des Sceaux en Conseil d'État, révisée tous les cinq ans. Il est proposé de lancer une mission parlementaire en 2019 afin d'étudier l'ensemble des modalités de mise en œuvre.
- ✓ Au printemps 2019, un événement sera dédié à la question de la philanthropie à la française autour d'une diversité d'acteurs : individus engagés, entreprises, associations, fondations, élus,...

Lancement de groupes de travail et de missions parlementaire lors de la présentation du plan :

- Lancement d'un groupe de travail sur la rénovation de la fiscalité des associations et des règles comptables (DJEPVA, DGFIP, DLF, Mouvement Associatif,...)
 - Lancement d'une mission parlementaire sur le développement d'une culture française de la philanthropie
 - Lancement d'une consultation pour construire de nouvelles incitations de travail entre le monde associatif, les entreprises et les pouvoirs publics. Des propositions seront annoncées en 2019.
 - Lancement d'une mission parlementaire sur l'accompagnement territorial des associations
 - Lancement d'une dynamique européenne en 2019 autour des Ministres européens ayant un périmètre ministériel équivalent à la vie associative et à l'engagement.
- ✓ *Ce travail est complémentaire à la PPL relative à l'amélioration de la trésorerie des associations, déposée par Sarah EL HAIRY (Modem) et examinée le 29 novembre à l'Assemblée, proposant notamment :*
- Prêts à taux zéro entre associations d'un même groupement d'employeur ou d'une même fédération
 - Alimentation du développement de la vie associative par le biais des fonds des comptes bancaires inactifs
 - Préservation d'un excédent raisonnable dans l'attribution des subventions